

### Pucerons

**Les pucerons ont été détectés** chez 3 producteurs parmi les 4 qui ont observé cette semaine.

Sur 2 parcelles, **les fréquences d'attaque sont faibles** (10% et 20% des plantes colonisées) ainsi que **les intensités d'attaque** (0.1 point et 0.2 point sur une échelle de 0 à 3). On observe uniquement quelques individus isolés ailés ou aptères sur les plantes.

Par contre, sur l'autre parcelle atteinte, **la fréquence d'attaque est moyenne** avec 50% des plantes colonisées. **L'intensité de l'attaque est faible** avec 0.5 points sur une échelle de 3 : on observe principalement des colonies d'aptères et des individus isolés sur les chrysanthèmes. Toutefois des dégâts significatifs ne sont pas visibles (production de miellat et de fumagine noire).

**Les populations présentes se sont développées** depuis le dernier bulletin. De plus on note l'apparition de nouvelles colonies sur certaines parcelles.

**Les auxiliaires sont encore assez présents** sur la parcelle la plus atteinte.

On observe de nombreux chrysopes et coccinelles (adultes et pontes).

Sur les parcelles où ils sont présents, les auxiliaires semblent actuellement en mesure de réguler les populations de pucerons.

**Le niveau de risque augmente** par rapport aux dernières observations. **Le niveau de risque est moyen.** Il faut donc encore exercer une surveillance des plantes.

De plus, **il faut bien observer le niveau de parasitisme ou de prédation** pour chaque parcelle car cela intervient pour évaluer le niveau de risque.

### Thrips

Des piqûres de thrips ont été détectées chez 3 producteurs parmi les 4 ayant observé cette semaine.

Les symptômes des piqûres (petites traces décolorées jaunes puis déformation des organes touchés) sont visibles sur les feuilles.

**Les fréquences d'attaque sont faibles** avec 20% des plantes atteintes (pour 2 parcelles du réseau) et 10% (pour 1 parcelle du réseau).

**Les intensités d'attaque sont faibles** avec des notes comprises entre 0.1 et 0.2 sur une échelle de 3 : cela signifie que les traces de piqûres ne sont pas très nombreuses (pas de crispation des feuilles).

Depuis le précédent bulletin, les populations ne se sont pas développées.

**Le niveau de risque reste faible** malgré les dernières températures chaudes favorable au développement.



Piqûres de thrips sur feuille de chrysanthème.

### Chenilles

Des traces récentes de morsures de chenilles défoliatrices phytophages (noctuelles de différentes espèces) sont visibles chez deux producteurs.

La fréquence d'attaque est encore faible avec 10% et 20% des plantes atteintes.

Sur les deux parcelles les intensités d'attaque atteignent le niveau 1 (moins de 10% de la surface foliaire consommée). Les intensités sont comprises entre 0.1 et 0.2 point sur une échelle de 0 à 3; elles sont donc faibles.

On note l'apparition de nouvelles chenilles sur certaines parcelles, depuis le dernier bulletin.

Le niveau de risque reste faible. Toutefois il convient de surveiller très souvent les plantes afin de détecter les nouvelles attaques et de voir la progression des dégâts (l'apparition des chenilles de deuxième génération).

Pour évaluer le niveau de risque, il est préférable de rechercher la présence de déjections et/ou de jeunes chenilles en plus des symptômes de type morsures.

En effet, les traces des anciennes morsures (des chenilles de première génération) sont toujours présentes.



Morsures de chenille sur feuille de chrysanthème.

### Mouches mineuse

Une seule parcelle du réseau montre la présence de quelques mines sur peu de feuilles. Malgré cela le niveau d'attaque est faible. En effet, la fréquence d'attaque est faible; avec 10% des plantes atteintes.

L'intensité de l'attaque est aussi faible avec 0.1 point sur une échelle de 3.

Le niveau de risque reste faible.

### Maladies

Aucune maladie n'est signalée dans le réseau. Actuellement les plantes sont très saines.

Le dernier BSV Horticulture-Pépinière (Édition Rhône-Alpes) est en consultation sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes :

[http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BSV\\_RA\\_HOR-PEPI\\_no5\\_du\\_10-07-2017\\_cle889597.pdf](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/BSV_RA_HOR-PEPI_no5_du_10-07-2017_cle889597.pdf)